

Conseil d'administration Séance du 21 décembre 2017

Délibération n°37-2017 Augmentation du montant des arrhes pour l'inscription en 1^{ère} année à l'école Versement d'arrhes pour l'inscription en classe préparatoire

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'avis favorable du CEVE du 9 novembre 2017 ;
- Vu l'inscription du projet de délibération à l'ordre du jour du conseil d'administration du 15 décembre 2017 ;
- Vu l'absence de la majorité des membres en exercice pour adopter ce projet de délibération ;
- Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1 et L2121-17 alinéa 2 autorisant le conseil d'administration à délibérer sans condition de quorum ;

Dans la perspective des trois prochaines rentrées académiques 2017/2020, la délibération n°17-2017 reprenait les différents frais d'inscription pour les étudiants et élèves de la classe préparatoire.

Deux modifications sont apportées dans la présente délibération, dans le but de sécuriser au mieux les inscriptions :

- augmentation du montant des arrhes versés pour l'inscription en 1^{ère} année à l'ésam, passant de 50 à 100 euros,
- versement d'arrhes pour l'inscription en classe préparatoire correspondant à 10 % du montant de l'inscription (actuellement de 620 euros), avec possibilité de remboursement uniquement en cas d'échec au baccalauréat,

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve l'augmentation du montant des arrhes à percevoir, de 50 à 100 euros pour l'inscription en 1^{ère} année à l'école et le versement d'arrhes correspondant à 10 % du

montant de l'inscription des élèves pour l'entrée en classe préparatoire

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20171221-delib_37_2017-DE
Date de télétransmission : 09/01/2018
Date de réception préfecture : 09/01/2018

Autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg

Le Président,

Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 7

Votants : 8

Vote : à l'unanimité des voix